



Nicolas Ducros, délégué général de la CNCGP



« La CNCGP est une association de CGP, par des CGP et pour des CGP »

Quelles sont les actualités de votre association ?

Notre actualité, c'est l'installation de l'association dans ses nouveaux bureaux, Place du Général Catroux dans le 17^e. C'est un nouveau chapitre de l'histoire de la Chambre qui s'ouvre et qui montre à nos partenaires, et aux autorités de tutelle, que la CNCGP est une association qui s'est imposée à l'univers patrimonial.

Décrivez-nous l'organisation de la Chambre ?

Fondée en 1978, la Chambre devenue une association depuis 2020 s'impose, en nombre d'adhérents, comme l'association représentative des conseillers en gestion de patrimoine multi-accrédités. C'est historiquement une association de CGP, par des CGP, pour des CGP. Il y a cinq ans, nous étions dix salariés ; nous sommes vingt-deux aujourd'hui. Le conseil d'administration est composé de dix-sept membres avec une bonne répartition entre des gros cabinets et des structures beaucoup plus petites. Nous veillons également à un équilibre entre des CGP parisiens et CGP provinciaux, tout comme nous aspirons à un équilibre hommes/femmes. En parallèle de ce conseil d'administration, la Chambre s'appuie sur dix-sept membres, présidents de régions qui sont élus directement par les adhérents dans les territoires. Ils sont les premiers filtres pour recevoir les futur conseillers CIF qui postulent à notre association.

Ces présidents de région ont pour mission de transmettre les informations de la CNCGP. Véritables relais de proximité, ils sont en charge de l'animation territoriale, ainsi que d'organiser des réunions régionales permettant de valider les heures de formations annuelles obligatoires pour les CIF. Les retours sont très positifs, nos adhérents adorent participer en présentiel dans ces lieux proches de leurs cabinets. Ils peuvent ainsi échanger sur les bonnes pratiques et confronter des points de vue sur la gestion patrimoniale.

Qu'apportez-vous comme innovations ?

Nous avons lancé un nouveau type d'événement en 2023 qui est devenu le rendez-vous annuel de la Chambre et dont les deux premières éditions se sont tenues dans des lieux atypiques (stade Jean Bouin et Opéra Garnier). Le nom de MidSommar du Patrimoine fait référence au solstice d'été, et permet des échanges entre nos adhérents, les partenaires de l'association et les autorités de tutelle.

Les élus se rendent régulièrement dans les universités et dans les écoles de commerce pour présenter la CNCGP et la profession. C'est dans cet esprit que le « Concours Jeunes Talents » a été lancé. Il s'adresse aux étudiants inscrits dans un cycle de Master 1 et Master 2 de gestion de patrimoine ou équivalent, à l'université, en école de commerce ou en DU de 3^e cycle.

Combien d'adhérents avez-vous ?

Sur les trois dernières années, le nombre d'adhérents (personnes physiques) a augmenté de 32 %. Notons que ces données concernent les adhérents de la Chambre, hors mandataires d'IAS ou d'IOBSP. Nous sommes passés de 3 100 adhérents à 4 083 en 2023. Le chiffre d'affaires moyen par structure est d'environ de 600 000 €, et le chiffre d'affaires médian est de 200 000 €. L'encours géré moyen par cabinet est de 60 M€.

Quels sont les contenus et appuis que vous apportez à vos adhérents ?

Notre structure comprend cinq juristes qui ont une double mission en répondant, d'une part, aux questions des adhérents, en particulier les nouveaux entrants. D'une autre part, nos juristes exécutent les missions de contrôles demandées par l'AMF, une fois tous les cinq ans sur chaque cabinet. Chaque année, la Chambre remet un rapport à tous les adhérents qui reprend tous les travaux qui ont été faits par l'ensemble des équipes. Le contenu pédagogique qui sert aux formations obligatoires est préparé par notre partenaire Juriscampus.

Quelles sont vos relations avec les autorités de régulations ?

Une des principales responsabilités de notre association est de veiller aux intérêts de nos adhérents. Quand les autorités de régulation (AMF, ACPR, U.E.) nous sollicitent, nous apportons le regard en pratique de ceux qui travaillent au quotidien. Nous répondons aux consultations, notamment sur la RIS et montons au créneau pour informer de travers possibles quant à la mise en place de règlements qui pourraient se révéler comme étant inapplicables ou contre productifs pour nos CGP. ●

